



Mairie de MONTGARDIN

05230

EXTRAITS DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2010

Présents: ESCALLIER Francis, FAURE Joseph, HUBLOU Alain, MAMO Roger, MULLER Roland, ROULET, André, REYNAUD Laurent, RICHARD Sylvie, SIMON Jacqueline, GLEIZE Claude Nicolas.

Absents: BERTRAND Martine,

SOMMAIRE

1. Eau : modification du règlement.	2
2. Forêt : aire de Jouvène/fourniture d'une clôture.	2
3. Eau : Télégestion du niveau du réservoir.	2
4. Eau : rapport de visite du Service d'Assistance Technique aux ouvrages d'eau potable.	2
5. Devezet :/Étude de diagnostic et dossier d'ouvrage.	2
6. Columbarium.	2
7. PLU : décision du Tribunal Administratif.	2
8. Voirie Rurale.	3
9. Fctva.	3
10. PPR	3

1. EAU : MODIFICATION DU RÈGLEMENT.

Le maire expose au conseil municipal que le règlement de distribution d'eau potable de concessions aux particuliers, date du 4/12/1995.

Il propose d'en faire une nouvelle lecture afin de mieux l'adapter à l'évolution de la commune, tant en ce qui concerne l'augmentation de la population et des habitats, que des dispositions des documents d'urbanisme.

Ceci étant fait le conseil municipal, à l'unanimité, arrête le nouveau règlement qui fera l'objet d'une remise au nouveau pétitionnaire d'un permis de construire et qui sera distribué avec la prochaine facturation d'eau potable.

2. FORÊT : AIRE DE JOUVÈNE/FOURNITURE D'UNE CLÔTURE.

Le conseil municipal autorise le maire à accepter le devis présenté par l'ONF pour la fourniture d'une clôture pour l'aire de Jouvène. Ce devis s'élève à la somme de 1130 € HT.

3. EAU : TÉLÉGESTION DU NIVEAU DU RÉSERVOIR.

Afin d'assurer une meilleure gestion des réservoirs d'eau potable, le conseil municipal décide de demander à Véolia un devis pour la pose sur chacun d'eux d'un dispositif de télésurveillance des niveaux d'eau.

4. EAU : RAPPORT DE VISITE DU SERVICE D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX OUVRAGES D'EAU POTABLE.

Il est donné connaissance au conseil municipal du rapport de visite de SATESE.

Les préconisations de ce rapport seront appliquées sous la surveillance de M. Joseph FAURE.

5. DEVEZET :/ÉTUDE DE DIAGNOSTIC ET DOSSIER D'OUVRAGE.

Le conseil municipal a autorisé le maire à accepter et à signer le de vie présentée par RTM pour l'étude de diagnostic et le dossier d'ouvrage concernant la digue du Devezet rive droite. Ce devis s'élève à 8000 € HT.

6. COLUMBARIUM.

Un Colombarium de 11 alvéoles a été construit dans l'ancien cimetière.

Le conseil municipal a adopté un règlement fixant le mode d'attribution des alvéoles par concession trentenaire, le prix des concessions, le mode de renouvellement à l'échéance, l'identification de chaque alvéole.

7. PLU : DÉCISION DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF.

Le 9/5/2006, les requérants MM Wagner Paul, Allemand Jean-Marie, Aurouze Corinne, Aurouze Jean-Marc, Bedel Alain, Bedel Roselyne, Biganzoli Évelyne, Bonnaffoux Christine, Bonnaffoux Luc, Borel Corinne, Borel Martine, Cheramy et Jean-Claude, Choppard Évelyne, Choppard Alain, Colson Francis, Fourtoul Christine, Giraud Laurent, Grenier Isabelle, Jeunet Amandine, Lallée Ariane, Macle Anne-Lise, Margaillan née Borel, Margaillan Marcel, Martin Alberte, Martin Prével Hervé, Payan Lisette, Raffour Romain, Sertour Pierre, Seymat Ginette, Wagner Laurence, Wagner Solenne, Wagner Théaud, Wecxsteen Jean-Paul, ont attaqué la Commune auprès du Tribunal Administratif de Marseille pour obtenir l'annulation de la délibération du 10/3/2006 approuvant le PLU.

Après audience publique du 5/2/2010, le tribunal administratif de Marseille par décision lue en audience publique le 22/2/2010, décide :

Article 1^{er} : la requête de M. Wagner et autres est rejetée.

Article 2 : M. Wagner et autres verseront une somme de 1500 € à la commune de Montgardin au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

8. VOIRIE RURALE.

La consultation d'entreprises lancée pour la réfection des chemins R2 et R5 ayant été infructueuse, l'ONF, chargé du dossier, a lancé une nouvelle consultation. La date limite d'offre des prix est fixée au 5/3/2010.

9. FCTVA.

Le 31/3/2009, le maire a signé une convention avec l'État pour l'application du dispositif du plan de relance de l'économie relative au versement anticipé du fonds de compensation FCTVA. Par cette convention la commune s'engageait à réaliser en 2009 des dépenses réelles d'équipement d'un montant au moins égal à la moyenne de ces dépenses constatées au cours des années 2004 à 2007.

Monsieur le Préfet nous informe que cet engagement a été tenu. En conséquence désormais, le FCTVA sera calculé à partir des dépenses réalisées l'année précédente (n-1).

10. PPR

La commune de Montgardin a été retenue au nombre des communes sur lesquelles un PPR va être élaboré.

Une réunion de présentation aux élus de la procédure PPR se tiendra le 2/3/2010 à 18:00 en mairie.

L'Ordre du Jour étant épuisé et plus aucune question diverse n'étant posée la séance est levée à 22h10.

Le Maire

Roger MAMO

